



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JANVIER 2026

N° C15_01_2026_09 - Modification du tableau des emplois non permanents du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	49	14	63	27

Pour : 63	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 9 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze janvier, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, LAMBIN Corinne, CHOURRE Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, LABROUSSE Christophe, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, POINAS Sylviane, RACINE Eric, MANN Grégory, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, PAPILLAUD Corinne, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :

ARCHAIMBAULT Monique (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), BARRE Gérard (pouvoir donné à BAUDON Christian), BARRE Daniel (pouvoir donné à POINAS Sylviane), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), FOUCHE Patrice (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à MANN Grégory), MORIN Patrick (pouvoir donné à GAYET Olivier), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), PICHON Gilles (pouvoir donné à PELTIER Jérôme), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à HERISSE Mathieu), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à GIRAULT Anne)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BONNET Line, BOURDIER Christine, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DODIN Patrick, FERRÉ Nicolas, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, FAZILLEAU Yannick, KOHLER Marie, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, VEQUE Marie-Claire

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Modification du tableau des emplois non permanents du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.332-23 1° et L.332-23 2° ;

Ce projet de délibération porte à la connaissance de l’assemblée délibérante du recours prévisible, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, aux contrats à durée déterminée (CDD), sur emploi non permanent dans le cadre de renforts liés à un accroissement temporaire d’activité ou saisonnier et à un contrat d’engagement éducatif.

Considérant que les emplois nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité sont créés par l’assemblée délibérante,

Considérant les besoins prévisionnels de la collectivité et de la nécessité de recourir au recrutement de personnels non permanents dans le cadre de besoins saisonniers récurrents ou encore pour faire face à un besoin de réorganisation de service ou d’évaluation de besoins en personnel,

Considérant qu’une délibération sera prise en fin de l’année pour faire état des contrats réellement conclus,

Le Président informe l’assemblée que la collectivité procédera au recrutement d’agents sur emplois non permanents, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, comme suit :

Fondement du recrutement	Nombre de contrats	Durée du contrat
Accroissement temporaire d’activité (ATA) (Article L.332-23 1° du code général de la fonction publique)	170	Contrats de durée variable établis entre le 1 ^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026
Accroissement saisonnier d’activité (Article L.332-23 2° du code général de la fonction publique)	20	Contrats de durée variable établis entre le 1 ^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026
Contrat d’Engagement Éducatif (CEE) (Article L.432-1 à L.432-6 et D.432-1 à D.432-9 du code de l’action sociale et des familles)	100	Contrats de durée variable établis entre le 1 ^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les contrats sur des emplois non permanents, mis en place sur la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour faire temporairement face à des besoins d'une durée déterminée et renouvelés par décision expresse suite :
 - À un accroissement temporaire d'activité, selon les conditions fixées à l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique,
 - À un accroissement temporaire saisonnier, selon les conditions fixées à l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique,
 - À un contrat d'engagement éducatif, selon les conditions fixées à l'article L.432-1 à L.432-6 et D.432-1 à D.432-9 du code de l'action sociale et des familles.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président